NANTES SAINT-NAZAIRE PORT

Zone Portuaire de Cheviré Aval

-:-

Dossier : SUEZ & CHARIER CM

Projet d'implantation : 80 000 m²
Réalisation de l'opération phasée en 2 temps

Conditions techniques de mise à disposition des terrains

I. RAPPEL DU PROGRAMME PREVISIONNEL DU CLIENT

Aménagement d'une plateforme pour la gestion des déchets de chantiers et les déchets industriels sur une parcelle de 80 000m² environ.

- Une plateforme de 4 ha de tri-transit, traitement-valorisation de terres et matériaux pollués, une plateforme de transit et une plateforme de recyclage des bétons de démolition. Cette plateforme sera gérée par Suez Minerals et Charier CM.
- Une plateforme de 4 ha dédiée aux activités de tri des déchets du BTP de second oeuvre et de transfert – regroupement de déchets d'activité économique à dominante BTP gérée par Suez R&V Ouest.

Localisation de l'implantation du projet sur la zone de Cheviré à Nantes

La premère plateforme occupera une superficie de 4 hectares et comportera 3 activités :

- Une installation de recyclage des bétons de démolition et de chantiers
- Une installation de transit des matériaux
- Une installation de traitement et valorisation de terres et matériaux pollués.

Sur la deuxième plateforme exploitée par Suez R&V Ouest sera développé le concept CAP VALO 44. Un éventail de solution de valorisation sera proposé :

- Un centre de tri qui accueille des papiers, cartons, plastiques et des déchets industriels à trier, conditionner puis à valoriser.
- Des bâtiments dédiés (centre de regroupement pour l'optimisation des transports) qui permettent d'assurer la logistique de la collecte.
- Une plateforme qui reçoit du bois, des gravats, du verre, des métaux des activités de bâtiments
- Une plateforme qui reçoit et traite les gravats de démolition en partenariat avec des spécialistes locaux
- Une déchèterie professionnelle, offrant aux artisans un lieu unique de dépose de leurs déchets.

Cap Valo 44 pourra commencer rapidement l'activité de la zone 1 (tri et recyclage des déchets du bâtiment) en déclaratif ICPE sur 1 hectare. Puis elle évoluera sur 2 hectares maximum dans le cadre de l'arrêté préfectoral de l'ensemble du site. Sur les 2 ha restant, la plateforme de démolition sera développée en commun avec un partenaire local spécialisé dans le broyage et le criblage des gravats de démolition. Ce partenariat permet d'avoir un guichet unique sur toutes les problématiques et corps de métier de grands chantiers accessible aux chantiers par le fluvial mais aussi directement connecté aux accès routiers sans faire rentrer les camions dans l'hyper urbain.

Plan global et plans de phasage à demander à SUEZ.

II. VOCATION FUTURE DE LA ZONE DE CHEVIRE

La localisation de Cheviré bénéficie de multiples atouts : un raccordement multimodal au pied du périphérique, une capacité foncière importante en cœur de métropole (600 000 habitants), située à proximité des futurs grands projets urbains.

Afin de développer l'offre fluviale sur la Loire, Nantes Métropole, la CARENE et le Port se sont associés pour créer un service de barging (FlexiLoire) qui sera mis en service au 1er janvier 2018. Le secteur Nantais intéressé par ce service s'appuyera entre autre sur la zone de Cheviré pour y proposer des solutions en lien avec les activités en place. Ce nouveau service contribuera à la diversification des activités sur Cheviré et à son évolution pour les prochaines années, comme Port Métropolitain.

Pour favoriser ces nouvelles perspectives et en lien avec les investissements prévus dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER) fléché sur Cheviré, un programme de travaux est en cours de définition. Ainsi plusieurs actions sont prévues pour participer à l'amélioration du fonctionnement de la zone, pour l'accompagner dans son développement mais aussi pour sa requalification et le confortement des activités en place.

La stratégie du Port sur ce secteur est double: d'une part :
Pérenniser les activités existantes tels que :

- Le sable pour le BTP,
- Des activités de vrac
- Le bois (en cours de restructuration sur cheviré amont)
- La ferraille

Développer du nouveau potentiel de valorisation bénéficiant de l'intégration urbaine et de la logistique fluviale :

ECO PORT :

- Plateforme fluviale en interface avec les grands projets urbains.
- Parc d'activités orienté sur le recyclage, l'écoconstruction…

PORT INDUSTRIE :

- Pôle logistique Aéronautique et Industriel.
- Connexion directe avec le service fluvial FLEXILOIRE opérationnel à compter du 01/01/18.

PORT URBAIN :

- Pôle économique, regroupant de l'artisanat, des services et équipements.

Le projet SUEZ / CHARIER CM s'installerait sur le secteur ECO PORT.

SCENARIO D'AMENAGEMENT – CHEVIRE AVAL – ECO PORT

Le programme proposé par SUEZ / CHARIER CM s'insert dans les intentions programmatiques du Port.

III. ETAT DES LIEUX DE LA PARCELLE

La parcelle projetée est situé sur Cheviré Aval au pied du pont de Cheviré.

IV. HISTORIQUE DE LA PARCELLE

La parcelle est aujourd'hui constituée de deux entités :

- Secteur EST : une prairie dépourvue d'arbustes et de fourrés, qui est entretenue régulièrement par les équipes d'entretien du GPM. Le merlon, situé au pied du pont a été arasé depuis et il n'y a plus d'arbustes sur le site. Cette partie de la parcelle n'a été utilisée que pour du stockage de bois, directement sur le sol non constitué d'un enrobé. Plus au sud se situe un parc existant (clos et enrobé sur 4000m²) utilisé par Nantes Port Terminal pour le stockage de sel routier. Son accès se fait depuis le nord de la parcelle.

- Secteur OUEST : Jusqu'à septembre 2014, le site accueillait une activité de travail et négoce de bois **PBM IMPORT**. Les sols ont été remaniés suite au départ de l'entreprise qui disposait d'une parcelle en enrobé. Celle-ci a été évacué, pour l'essentiel. Ne demeurent que des éléments de la couche de forme mélangés avec de petits morceaux d'enrobé. La partie Est de cette zone a une topographie très peu variée, la partie Ouest, en revanche, est plus marquée par des variations de cote, mais qui restent faibles (<50 cm). La partie situé au nord-Ouest n'a jamais été revêtue d'un enrobé, même si elle a pu accueillir du stockage de bois.

- Secteur SUD : Le site accueillait également une activité de travail de bois, avec la présence d'un séchoir à bois. La société Bois des Trois Ports était l'exploitante des lieux. Subsiste la couche d'enrobé sur la parcelle, qui présente une topographie plane.

Nota : le stock de sel une fois déménagé le site restera probablement occupé de la couche d'enrobé et de la clôture existante. Le bénéficiaire de l'AOT fera son affaire de ses installations en place sauf si pour des réseaux de dépollution le Port devait supprimer la couche d'enrobé.

V. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

- A l'EST : la prairie est a priori dépourvue d'enjeu écologique, d'autant qu'elle fait l'objet d'un entretien annuel. Il est très improbable qu'une espèce végétale protégée se développe sur ce site. Aucun arbuste ou fourré n'est susceptible de permettre une nidification de l'avifaune. La zone n'est pas humide et le fossé est rarement en eau. Les batraciens protégés ne trouveront ici aucun milieu favorable.

- A l'OUEST et au SUD : la zone est quasi totalement artificialisée, et aucun enjeu écologique n'est à attendre, si ce n'est, éventuellement pour les squamates (lézards, serpents). Le secteur Nord-Ouest, non entretenue, avec une végétation plus haute que sur la prairie, mais peu variée, est également d'un intérêt très faible.

Le passage d'un expert écologue peut être engagé rapidement pour confronter ce pré-diagnostic. Il permettra de préciser s'il est besoin de pousser plus en avant les inventaires.

Le GPM va étendre l'entretien du site en intégrant la partie Nord-ouest.

VI. DIAGNOSTIC POLLUTION

Sur la partie Ouest de la parcelle projetée, la société PBM IMPORT a mandaté le BET INOVODIA pour la réalisation d'un diagnostic de l'état des milieux portant sur les sols, dans le cadre de la cessation d'activités.
Cette étude, comprend les prestations élémentaires suivantes :

- Visite détaillée du site et de son environnement réalisée le 11/07/2014.
- Etude historique
- Etude de vulnérabilité des milieux
- Prélèvements, mesures et analyses sur les sols.

Les conclusions des résultats des analyses en laboratoire ont permis de mettre en évidence pour les sols :

- L'absence de teneurs significatives en composés volatils (1 ppm V au maximum)
- La présence d'une faible teneur en hydrocarbures C10-C40 en profondeur (entre 4 et 5m) à proximité de l'emplacement de l'ancien réservoir FOD enterré (sur la photo page 4)
- L'absence de teneurs significatives pour le reste des paramètres analysés.

(Source : rapport inovadia – 09/12/2014 – indice V2)

Sur la Partie SUD de la parcelle, la société Bois des Trois Ports a mandaté le BET DEKRA pour la réalisation d'un diagnostic de l'état des milieux, dans le cadre de la cessation d'activités. Les 6 sondages réalisés sur la zone ont permis de révéler l'absence de pollution aux hydrocarbures.
(Source : rapport DEKRA – 20/12/2013 indice A)

Globalement, les diagnostics réalisés mettent en évidence, l'absence de risque pour les usagers du site et la population hors site pour un usage comparable à la dernière période d'exploitation, à savoir un usage industriel et commercial.

Une étude sera réalisée fin 2017 pour assurer à SUEZ l'état initial de l'entrée sur le site et le caractère du terrain compatible avec l'usage industriel et commercial. Un diagnostic historique et documentaire sera également réalisé sur la partie de terrain pour laquelle aucun usage antérieur n'a été indiqué par le Port afin de lever le doute elevant d'une potenielle ancienne activité polluante.

VII. INSTALLATION CLASSEE

Il n'a pas été recensé d'installation classée à proximité immédiate du site sur lequel SUEZ s'implantera.

VIII. PLAN LOCAL D'URBANISME

La parcelle se situe sur la commune de NANTES.

Le site occupe une partie de la parcelle n°116 de la section IY du cadastre.
Cette parcelle est située en **zone UG**, correspondant à une zone déjà urbanisée destinée à recevoir toutes les activités portuaires ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif à l'exception des bureaux et commerces.

Source : PLU – approuvé le 9 mars 2007 – dernière version modifiée en date du 28 juin 2016

Zone UG – Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité, d'assainissement et conditions de réalisation d'un assainissement non collectif

Alimentation en eau potable
Toute construction ou installation susceptible de requérir une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable,

Assainissement, eaux pluviales et eaux usées
Si les réseaux d'assainissement existent, la construction nouvelle doit y être raccordée.
Si les réseaux d'assainissement n'existent pas, la construction nouvelle doit être raccordée à des systèmes d'assainissement non collectif. Le terrain d'assiette du projet est inconstructible si les systèmes d'assainissement non collectif répondant aux besoins de la construction projetée ne peuvent y être implantés.

Réseaux divers
Dans la mesure du possible, sur le terrain d'assiette du projet, tous les câbles de distribution des réseaux doivent être enterrés et les antennes ou paraboles non visibles depuis les emprises publiques et voies.

Les coffrets de distribution et les transformateurs doivent être intégrés harmonieusement à la construction ou dans les portails ou clôtures.

Collecte des déchets
Pour toute construction nouvelle, un espace destiné au stockage des déchets en attente de collecte doit être aménagé sur le terrain d'assiette de la construction, sauf avis contraire du service compétent.

IX. SERVITUDE DE RECUL – PONT de CHEVIRE

Le pont de Cheviré est exploité par la **DIR Ouest**. Nous présumons un recul de construction de 50m par rapport à l'axe du pont.

X. PPRI – Plan de Prévention des Risques d'Inondations

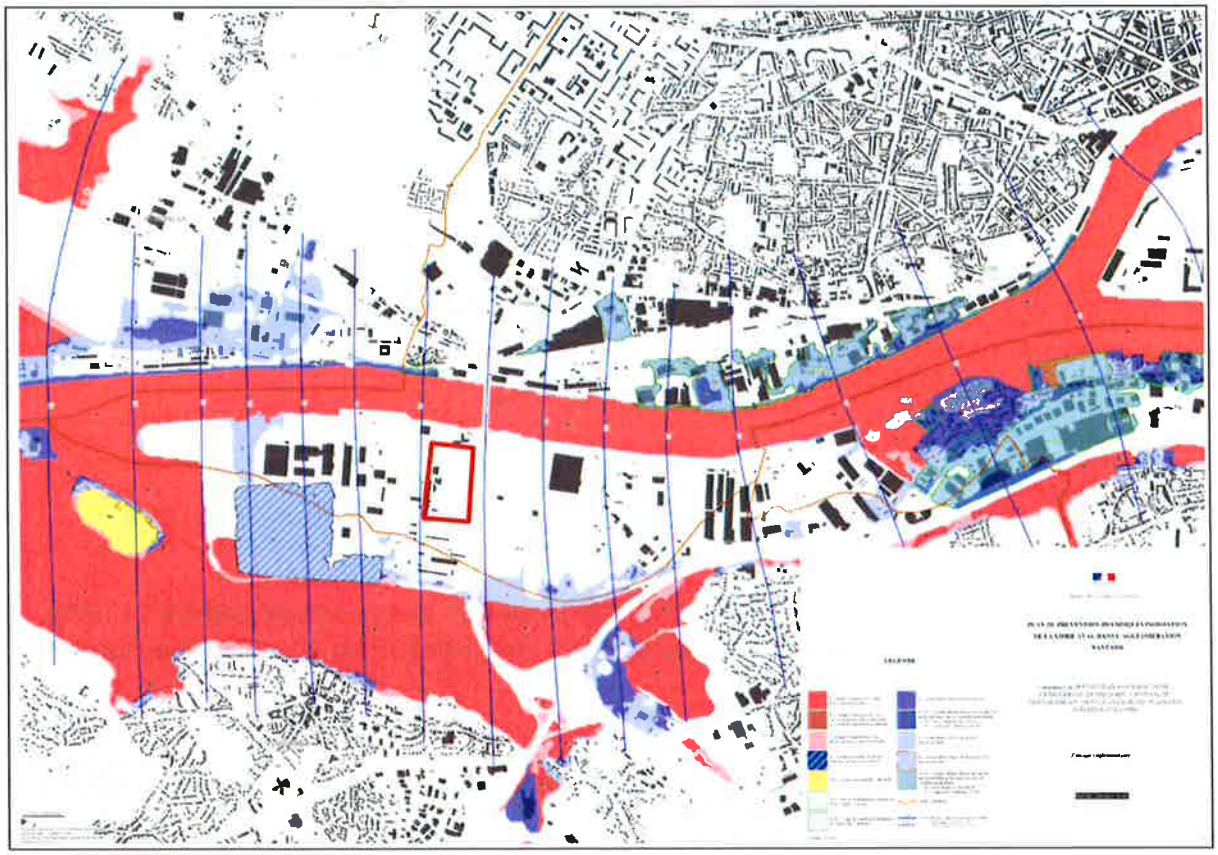

La localisation de la parcelle se situe en dehors de zones d'aléas du PPRI.

XI. CONDITIONS TECHNIQUES DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE PAR LE GPM

Plateforme :

- La plateforme mise à disposition est livrée en l'état à l'arase de remblaiement, située entre +8.5 m et +9.5 m (CM96) (cf. plan en annexe N°1).

Pour convertir :
CM96 = cote IGN69 + 3.16 mètres
CM96 = cote NGF + 3.43 mètres

Données géotechniques indicatives :

- Recouvrement partiel constitué d'enrobé, béton ou de remblais de 0 à 0.4m d'épaisseur.
- Le terrain sous-jacent est constitué d'une couche de remblai sableux de 3 à 4m d'épaisseur environ, surmontant les alluvions de la Loire constituées principalement de matériaux sableux entrecoupés localement de lentilles de vase.
- Le substratum rocheux est présumé à l'horizon -20m (Cote Marine) – à préciser par sondage.
- Le niveau d'eau est présumé entre -2 et -3m.
- Une étude de sondages géotechniques de 1973 est portée à la connaissance du bénéficiaire de l'AOT (annexe n°2). Celui-ci pourra en tenir compte mais devra réaliser une étude spécifique et complète pour son projet afin de tenir compte de ses spécificités et besoins.

Flux et Accès routier

- L'accès routier est assuré depuis la RD 723, à partir du rond-point de la Pierre et se fait ensuite par la rue Sainte-Hélène puis la rue de l'ile aux moutons.
- La zone portuaire de Cheviré est clôturée. L'accès et la circulation y sont réglementés.
- Le flux routiers sur la rue Sainte-Hélène est de 1400 VL/j/2 sens et entre 400/500 PL/jour/2 sens, principalement généré par l'activité du terminal sablier.

Rue Ste Hélène	nombre de jour avec WE	nombre de jour hors WE	VL	PL	Total	moy/j VL	moy/j PL	moy/j VL	moy/j PL
Février	29	21	12 593	10 426	23 019	434,24	496,48		
Mars	31	23	14 656	11 525	26 181	472,77	501,09		
Avril	30	21	17 667	9 675	27 342	588,90	460,71		
Mai	31	23	14 979	12 198	27 177	483,19	530,35	1410	460
Juin	30	21	14 052	10 965	25 017	468,40	522,14		
Juillet	31	22	14 420	11 049	25 469	465,16	502,23		
Octobre	31	23	16 099	9 661	25 760	519,32	420,04		
Novembre	30	22	16 484	9 438	25 922	549,47	429,00		

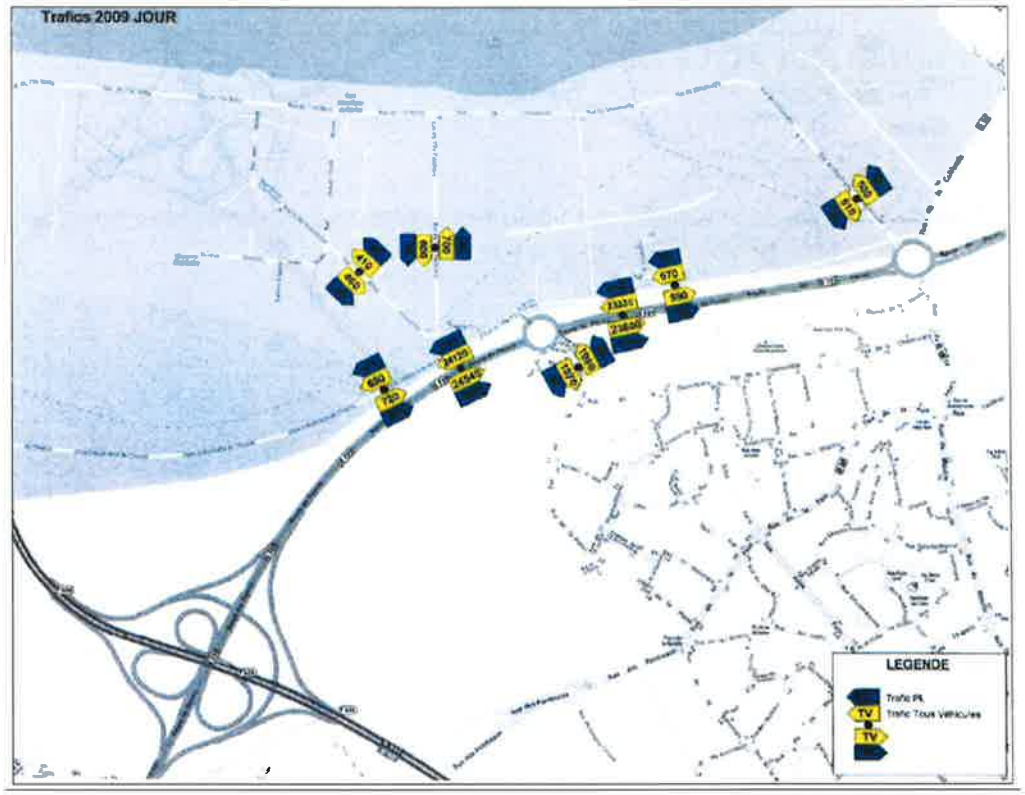

Trafic 2009 (donnée par sens de circulation)
700 VL et 200 PL /J

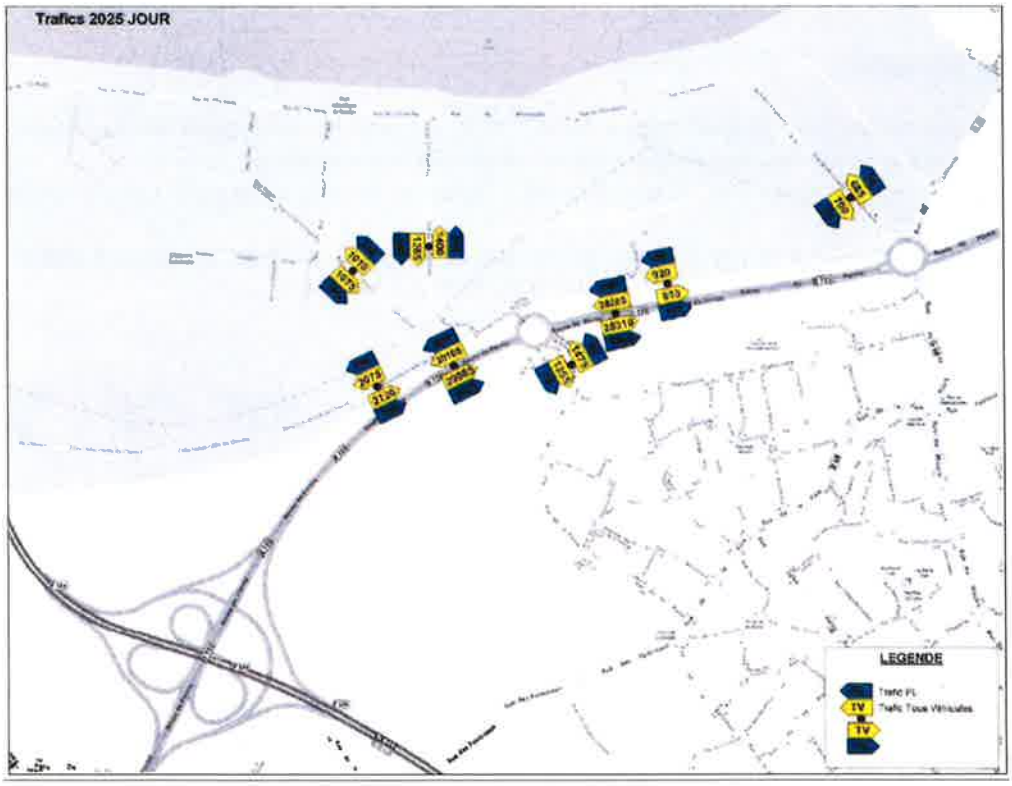

Projection Trafic 2025
2000 VL et 700 PL/J

Desserte ferroviaire

La parcelle projetée peut être connectée techniquement depuis la voie ferrée portuaire située le long de la Loire. Un corridor spécifique serait à prévoir sur la parcelle. (Cf. plan)

Clôture et accès à la parcelle :

- L'accès à la parcelle est projeté uniquement à l'ouest par la rue de l'ile aux moutons.
- La parcelle devra être clôturée entièrement quelque soit le phasage de l'opération par le client.
- Toute autre création d'accès devra être soumise à l'autorisation du Port.
- La voirie nommée "rue de la fourrière à bois" pourra également être utilisée pour desservir la parcelle.

Eau potable :

- La desserte en eau potable sur la parcelle est assurée par le réseau de Nantes Métropole, par une conduite de diamètre 200 mm en accotement de la voirie à l'ouest de la parcelle et en diamètre 300 mm au Nord. (en vert sur le plan)
- La démarche de raccordement est à la charge du client, à solliciter directement auprès de Nantes Métropole.
- Contact : Nantes Metropole – ABR Service distribution EAU : M. Frédérick DOUCET – TEL : 02.40.18.89.48.

Défense Incendie :

- L'implantation de poteaux incendie sur le réseau d'eau potable est assurée par Nantes Métropole. Les dispositions particulières exigées par le SDIS pour la défense incendie des installations projetées sont à la charge du client.
- Des poteaux sont présents au Nord et à l'Ouest du terrain. Afin d'en déterminer les débits, il revient au pétitionnaire de se rapprocher du SDIS ou du service de gestion des Eaux Potables de Nantes Métropole.
- Contact : Nantes Metropole – ABR Service distribution EAU : M. Frédérick DOUCET – TEL : 02.40.18.89.48.

Réseau Eaux pluviales :

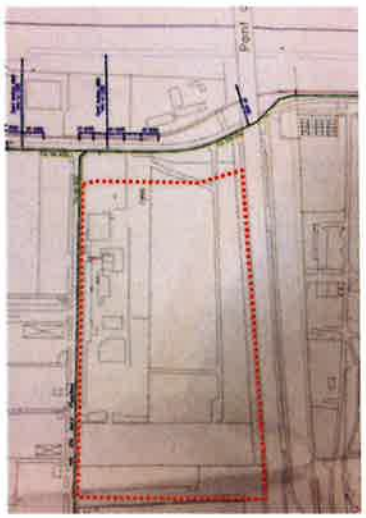

- La connexion au réseau d'eau pluviale est assurée par le réseau du Port, par une conduite de diamètre 300 mm en connexion au nord de la parcelle.(en bleu sur le plan ci-contre)
- Le traitement des eaux doit être réalisé à la parcelle avec obligation de traitement avant rejet.

Le pétitionnaire s'attachera à atteindre un débit de fuite de 3 l/s/ha et en aucun cas ne pourra être supérieur à 5 l/s/ha. En cas de difficultés pour le pétitionnaire à atteindre ces niveaux de débit de fuite une discussion pourra être engagée avec le GPMNSN sur la base du respect du PLU en vigueur et il devra fournir :

- une note de calcul hydraulique justifiant les débits de la situation existante,
- une note de calcul hydraulique justifiant les débits engendrés par la situation après aménagement,
- une note technique justifiant les aménagements et dispositifs proposés pour répondre au débit de fuite autorisé

S'agissant de la qualité des eaux à rejeter le pétitionnaire respectera la règlementation en vigueur relative aux ICPE et particulièrement l'arrêté intégré du 02 février 1998 pour les eaux issues des plateformes de déchets, de voirie et de lavage. Concernant les eaux de toiture, si le pétitionnaire a le moyen de s'assurer que celles-ci ne seront pas polluées (notamment au regard des envols des matériaux pollués, stockés sur le site), il est acceptable que ces eaux soient récupérées de manière indépendante et infiltrées dans les sols.

Réseau Eaux usées :

- Dans le cas où le site sur lequel s'implante le pétitionnaire est raccordé au réseau d'assainissement collectif celui-ci devra faire une demande de branchement à Nantes Métropole.
- Dans le cas où le site sur lequel s'implante le pétitionnaire n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif : Le pétitionnaire devra prendre l'attache d'un bureau d'étude pour étudier la solution d'ANC (assainissement non collectif) adapté à son activité. Le bureau d'étude réalisera une analyse de(s) la(les) filière(s) adaptée(s) suivant la nature des effluents, la quantité d'effluents et la nature du sol sur lequel s'installera le projet. L'étude complète devra être annexée à la demande d'autorisation d'urbanisme. Si le site comprend une installation ANC existante il conviendra au pétitionnaire de demander au bureau d'étude d'intégrer dans l'étude un diagnostic de l'équipement existant. Le bureau d'étude pourra ainsi formuler une solution d'ANC dans son ensemble en tenant compte de tous les paramètres particuliers du dossier du pétitionnaire. Par ailleurs le Port ne peut garantir l'état du système de l'ANC existant. Le pétitionnaire devra donc envisager une mise aux normes du système existant.
- Une concertation avec le Port et Nantes Métropole sera à réaliser avant dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Electricité :

- La desserte de la parcelle est assurée par le réseau Enedis en HTA avec la présence d'un poste public en limite de parcelle.
- Les besoins en puissance supérieurs à 250 Kva nécessitent la mise en place d'un poste de distribution privé, à la charge du client. La démarche est à solliciter par le client directement auprès du concessionnaire.
- Contact : Quentin PIVAUT – tel : 02.40.41.02.50.

Eclairage :

- Réseaux présent au Nord du terrain étudié d'après les informations détenues par le Port.
- Contact : Nantes Métropole – Ludovic DROUET – tel : 02.28.00.16.47.

Télécommunication :

- L'infrastructure du réseau public (Orange) se situe en limite de parcelle (ouest et nord)
- Le raccordement est à la charge du client et à solliciter auprès de l'opérateur.
- Contact : Orange – PERRAUD Dominique – tel : 02.28.56.36.88.

Gaz :

- Réseaux présent à l'Ouest et au Nord du terrain
- Contact : GRDF - AGENCE C2T - DR Ouest – Mme Sophie MANAD – 02.28.03.46.30.

Au moins un réseaux est présent à proximité du terrain :

- Air Liquide : Un rendez-vous est à prévoir obligatoirement avec leur service avant tout intervention.
- GIGALIS / Covage Networks Nantes Networks (fibre présente - à l'Est du terrain)
- Numéricable (à l'Est du terrain)
- SFR (à l'Est du terrain)
- BOUYGUES
- COMPLETEL

XII. TAXES

Celles-ci pouvant être actualisées chaque année, il est préférable que le pétitionnaire puisse se rapprocher des différents organismes pour obtenir l'information à l'instan t correspondant à son projet.

XIII. CONTACTS

Instruction réglementaire :
Pas d'inspecteur désigné tant que le dossier n'est pas déposé officiellement.
Le responsable du service de la DREAL qui instruira le dossier : Jean-Pierre Gaillard / Monsieur Cailhol

Ecologue :
Si intervention d'un écologue, le GPM se propose d'être en accompagnement de la démarche. Les bureaux d'études fréquemment consultés sont :

- ARTELIA : Jérémy JUDIC
- Ouest Am : Didier Montfor

XIV. ANNEXES

Annexe n° 1 – plan topographique de la parcelle.
Annexe n° 2 – étude géotechnique de 1973.

ANNEXE N°1

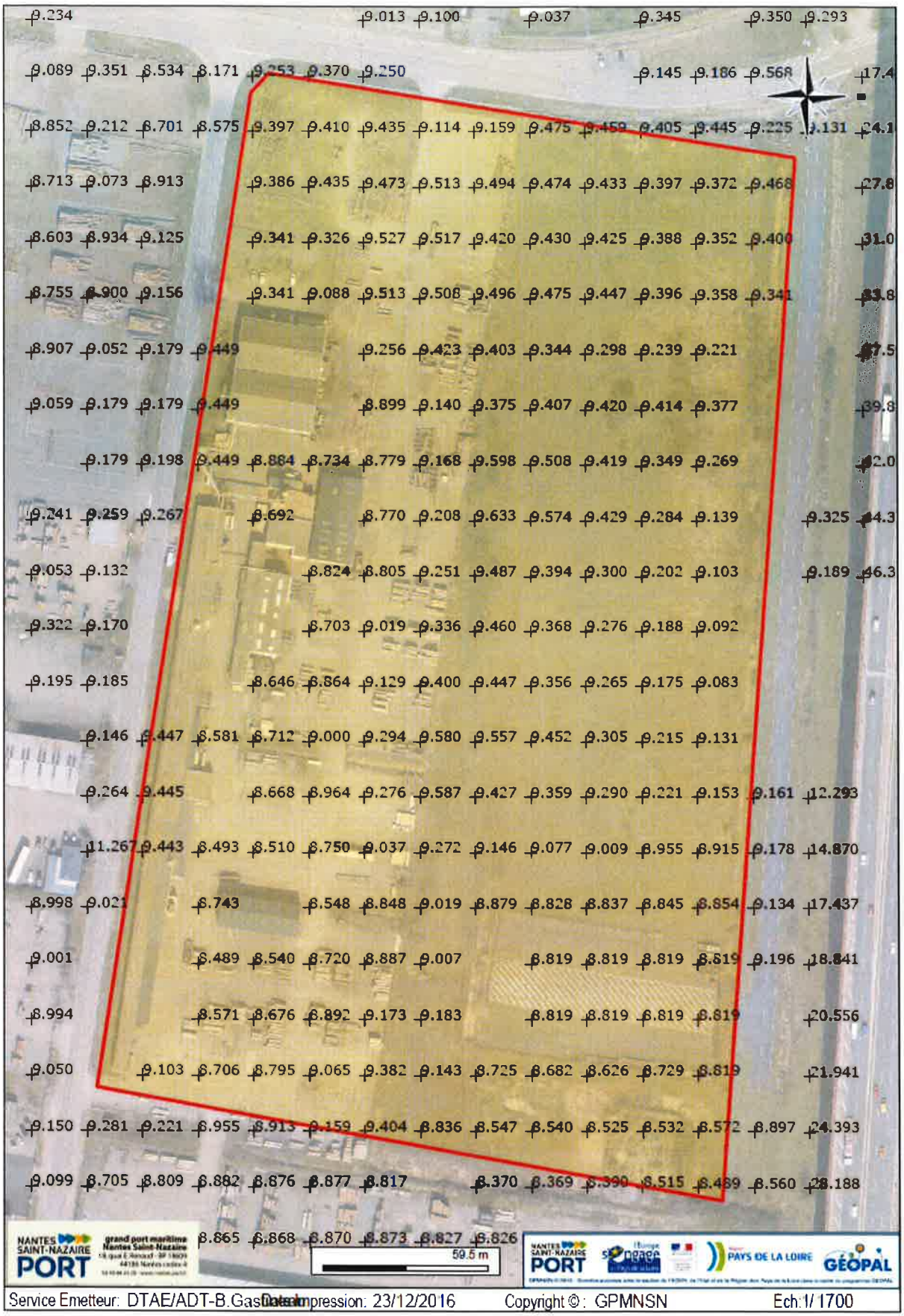
59.5 m
NANTES SAINT-NAZAIRE PORT
grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
PAYS DE LA LOIRE
GÉOPAL
Service Emetteur: DTAE/ADT-B.Gas
Date Impression: 23/12/2016
Copyright © : GPMNSN
Ech: 1/ 1700